



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BONDOUFLE se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Vivien LEROY.

Etaient présents : Mesdames NAGEL Sabine, DESCHAMP Isabelle, COLMANT Martine, DAUDON Delphine, BEN KRAIEM Ludivine, DIARRA Crotoum, DODIER Françoise, PICOT Céline, et Monsieur COTTON Roland.

Excusés ayant donné pouvoir :

Absence : Madame Lysiane Antigny

Date de convocation : 17/04/2026

Date d'affichage : 17/04/2026

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**Point n°1 : Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2025**

**Rapporteur** : Monsieur Vivien LEROY, président du CCAS

Vivien LEROY : Qui s'abstient ? 8 personnes  
Qui vote pour ? 2 personnes

Le procès-verbal du 15 décembre 2025 a été approuvé à 2 voix. (8 abstentions de Messieurs Vivien LEROY, Roland COTTON et de Mesdames Delphine DAUDON, Ludivine BEN KRAIEM, Crotoum DIARRA, Isabelle DESCHAMP, Françoise DODIER et Céline PICOT).

Ce nombre d'abstentions est dû au renouvellement des membres du conseil d'administration du CCAS faisant suite aux élections municipales.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**Point n°2 : Election du Vice-président et du vice-président délégué**

Délibération n°01/2026

**Rapporteur** : Monsieur Vivien LEROY, président du CCAS

Vivien LEROY : Est-ce qu'il y a des candidats ?

Sabine NAGEL : Je suis candidate.

Vivien LEROY : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Vivien LEROY : Non. Nous pouvons donc procéder au vote.

Vivien LEROY : 10 voix pour Madame Sabine NAGEL. Madame NAGEL est donc élue vice-présidente du CCAS.

Sabine NAGEL : Merci à tous.

Vivien LEROY : Nous allons maintenant procéder à l'élection du vice-président délégué. Avons-nous des candidats ? oui. Madame Delphine DAUDON et Madame Martine COLMANT.

Vivien LEROY : Nous allons maintenant procéder au vote.

**Vivien LEROY** : Les résultats sont 8 voix pour Madame Delphine DAUDON et 2 voix pour Madame Martine COLMANT.

**Vivien LEROY** : Madame Delphine DAUDON est donc élue vice-présidente du CCAS.

**Crotoum DIARRA** : Pour les personnes qui sont absentes, est-ce qu'il y a des pouvoirs pour les votes ?

**Vivien LEROY** : Oui, il y a des pouvoirs, mais la personne absente n'a pas donné de pouvoir. Les pouvoirs donnés comptent pour le vote.

### **Point n°3 : Délégation de pouvoirs au président et à la vice-présidente**

Délibération n°02/2026

**Rapporteur** : Monsieur Vivien LEROY, président du CCAS

**Fabrice SUIVENG** : Il faut mettre une limite financière.

**Vivien LEROY** : Il faut la mettre tout de suite ?

**Fabrice SUIVENG** : Oui, c'est quoi la moyenne des aides ?

**Aurélie SIMOES** : Sur l'année ?

**Fabrice SUIVENG** : Par dossier.

**Aurélie SIMOES** : On n'en a pas. Il n'avait pas été décidé de limite dans le règlement intérieur.

**Fabrice SUIVENG** : C'est le CCAS qui donne pouvoir au président et au vice-président. S'il n'y a pas de limites données, il n'y aura plus de dossier qui passera au conseil d'administration du CCAS. Sauf, s'il y a une limite de 200€ ou de 500€.

**Vivien LEROY** : Quelle est la moyenne des aides attribuées ?

**Aurélie SIMOES** : La moyenne est à hauteur de deux loyers.

**Vivien LEROY** : Environ 1 400 €.

**Aurélie SIMOES** : Oui environ.

**Martine COLMANT** : Cela variait selon les dossiers. Ce ne sont pas les sommes qui nous freinaient.

**Vivien LEROY** : Il a raison Fabrice, on va mettre une limite à 500 €.

**Aurélie SIMOES** : Il n'y a que les aides alimentaires qui ne passaient pas en conseil d'administration. Toutes les autres aides (loyer, électricité etc...) passaient en CA.

**Vivien LEROY** : On peut donc mettre une limite à 500 €.

**Aurélie SIMOES** : On peut avoir des demandes en dessous de 500 €. Il y a parfois des demandes en co-financement ce qui fait que les montants demandés peuvent être de 200€ par exemple.

**Martine COLMANT** : À la CPAM, ils ont une dotation globale pour l'année. À chaque commission, il reste un solde qui est reporté à la prochaine commission. Cela nous permet de savoir combien il reste pour pouvoir donner.

**Fabrice SUIVENG** : On peut laisser comme ça et ne faire passer que les aides financières en conseil d'administration et laisser les aides alimentaires en décision du président.

**Isabelle DESCHAMP** : Elles sont envoyées ou les aides alimentaires ?

**Aurélié SIMOES** : On travaille avec Intermarché de Lisses. Les aides alimentaires sont sous forme de bon qui doit être utilisé comme moyen de paiement.

**Martine COLMANT** : On avait dit qu'on reverrait ça, car pour les personnes qui ne sont pas véhiculées, c'est compliqué de sortir de Bondoufle.

**Aurélié SIMOES** : Dans ce cas-là, ça m'est déjà arrivé de faire l'accompagnement et de les attendre le temps qu'ils fassent leurs courses.

**Isabelle DESCHAMP** : C'est quoi la valeur des bons ?

**Aurélié SIMOES** : C'est 80€ par adulte et 60€ par enfant.

**Isabelle DESCHAMP** : Il y a aussi les colis d'urgences dans les associations.

**Aurélié SIMOES** : Oui tout à fait. Je fais aussi des orientations vers ces associations pour compléter l'aide accordée.

**Vivien LEROY** : On va changer dans le premier point : attribution des prestations limitées aux aides alimentaires dans les conditions qu'il définit et pour le septième point, « exercice au nom du CCAS des actions en justice dans le cas de mise en cause du CCAS ».

**Vivien LEROY** : On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Vivien LEROY** : Très bien. Ce point est adopté.

#### **Point n°4 : Bilan d'activités 2025**

**Rapporteur : Monsieur Vivien LEROY, président du CCAS**

**Martine COLMANT** : On ne l'avait jamais eu.

**Vivien LEROY** : Le bilan d'activités, vous ne l'avez jamais eu ?

**Martine COLMANT** : Non, on ne l'avait jamais eu.

**Aurélié SIMOES** : C'est la première fois que je le fais.

**Martine COLMANT** : Je trouve que c'est très bien.

**Vivien LEROY** : C'est beaucoup mieux.

**Aurélié SIMOES** : Je l'ai réalisé pour les nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS, car ils ne connaissent pas forcément les missions d'un CCAS. Ça leur permet de voir ce qui a été fait et ce qui se fait au quotidien.

**Vivien LEROY** : Merci beaucoup.

**Vivien LEROY** : C'est très clair. Est-ce qu'il y a des questions ? Des commentaires ?

**Sabine NAGEL** : Merci à Aurélié, c'est très utile. La suite logique, c'est de réfléchir à une prolongation sur le projet pour les années suivantes. Cela sera évoqué dans les points suivants.

**Martine COLMANT** : On avait revu le règlement intérieur aussi.

**Aurélié SIMOES** : Effectivement, on avait revu le règlement intérieur, mais c'était l'année précédente.

**Martine COLMANT** : Comment ça se passe quand ça change de municipalité ? Est-ce qu'on le revoit ?

**Vivien LEROY** : On peut le revoir.

**Aurélié SIMOES** : Je pensais le faire passer au conseil d'administration du mois de juin.

**Martine COLMANT** : Personnellement, ça m'allait très bien puisque je faisais partie des gens qui l'ont voté, mais comme on a un nouveau conseil d'administration.

**Roland COTTON** : Juste une petite remarque. Merci pour ses chiffres qui sont très intéressants et très pertinents, mais j'ai été un petit peu surpris concernant l'aide alimentaire que je connais bien, de voir que ça n'a concerné que 9 ou 10 familles. Si je me base sur les statistiques des restos du cœur, il a quand même 64 familles de Bondoufle. Je pense donc qu'il y a pas mal de familles qui ne savent pas qu'il peut y avoir des aides alimentaires de la part du CCAS et cela est assez courant. Les CCAS sont souvent méconnus.

**Vivien LEROY** : La partie régie de l'eau aussi. La subvention de la régie de l'eau qui est méconnue et que les CCAS doivent activer. Et là, je vois qu'elle n'y est pas.

**Aurélié SIMOES** : Pour la régie de l'eau, la problématique c'est que les personnes qui viennent pour une demande d'aide. L'eau est incluse dans le loyer. Donc lorsqu'on fait une aide au loyer, on fait une aide sur les charges comme l'eau.

**Vivien LEROY** : C'est une question de process. Après, comment on demande à la régie de l'eau vu qu'ils ont des lignes budgétaires et quand je vais à la régie de l'eau, je vois qu'elles ne sont pas utilisées.

**Aurélié SIMOES** : Au début, on ne déclarait pas et c'est devenu obligatoire. Donc cette année, j'ai fait la déclaration en calculant un pourcentage sur les aides au loyer accordées. C'est plus facile dans le privé, car l'eau n'est pas incluse, mais dans le social elle l'est.

**Martine COLMANT** : On a le droit de le faire comme ça ? D'évaluer par rapport à ce qu'on donne.

**Aurélié SIMOES** : Il donne quand même, même si cela est inclus dans le loyer.

**Martine COLMANT** : Ça vaut le coup de couper quand même dans cette enveloppe.

**Aurélié SIMOES** : Tout à fait. Il nous donne une enveloppe chaque année.

**Vivien LEROY** : Merci Aurélié de l'avoir fait. Maintenant, on va voir si on ne peut pas pousser un peu plus loin et profiter qu'on y soit aussi présent à la régie de l'eau. Globalement, les communes ne l'utilisent pas du tout et chaque année, c'est reconduit.

**Céline PICOT** : Je suis sûr d'autre CCAS, et c'est pareil, on n'a pas de demande pour les factures d'eau alors qu'il y a des enveloppes.

**Martine COLMANT** : Ils ne savent pas.

**Vivien LEROY** : Il faudra qu'on trouve une solution là-dessus.

**Vivien LEROY** : D'autres questions ? Des commentaires ?

**Point n°5 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 : présentation et débat**  
**Délibération n°03/2026**

**Rapporteur** : Monsieur Vivien LEROY, président du CCAS

**Vivien LEROY** : Avez-vous des commentaires sur ce rapport d'orientation budgétaire ?

**Sabine NAGEL** : Je me disais, au vu du nombre des membres de ce conseil d'administration qui sont à leur première séance, je me demandais si en juin, on ne devrait pas reprendre le temps de revenir à une mise à jour de ces projets. Il

me semble que c'est la reconduction de ce qu'il s'est fait sur les années précédentes, mais peut-être que le renouvellement assez important du conseil d'administration du CCAS, fait qu'il peut y avoir d'autres propositions qui arrivent et qui mériteraient d'être ajoutées. Nous sommes tous pris par l'urgence pour le CCAS comme pour la ville pour faire le débat d'orientation budgétaire maintenant et le vote du budget la semaine prochaine. Il peut y avoir un ajustement un peu plus tard.

**Vivien LEROY :** Je suis totalement favorable. Au moins, on dépoussière les choses et ça correspondra plus à notre cap et à notre ligne de programme sur ce qu'on compte faire pour la ville.

**Sabine NAGEL :** Il y a des idées de ce qui s'est fait jusqu'à maintenant et il y a peut-être des nouvelles idées autour de la table à intégrer.

**Aurélié :** Oui, j'ai mis plus ou moins la poursuite de ce qui avait été commencé, mais je n'ai pas mis de nouvelles idées.

**Vivien LEROY :** Oui, c'est normal. Mais je suis totalement d'accord, on refera une revue en juin. On étiera tout ça et on l'agrémentera de nouveautés.

**Sabine NAGEL :** Sur les chiffres, je ne sais pas comment on pourrait faire. Chaque année, la difficulté c'est que nous n'avons pas les chiffres de présentation de l'exécution de l'année précédente. On voit qu'en gros le budget d'un CCAS, il y a très peu d'investissement et que c'est principalement du fonctionnement et dans ce fonctionnement, il peut y avoir des personnes qui s'inquiètent de voir un résultat d'exécution négatif. J'ai ressorti mes rapports d'orientation budgétaire des années précédentes. Je peux vous dire que le résultat d'exécution 2024 était de moins 52 000 €. Je n'ai pas tout l'historique. Il avait été positif avant, je vous rassure. Il y a eu un moment où l'ont avait quand même énormément d'excédent au CCAS et je pense que sur 2 ou 3 exercices, il y a eu ponction sur ces excédents. Lorsqu'on tourne la page, les chiffres que l'on a cette année, effectivement, il y a un résultat reporté qui était à 68 000 € moins les 27 000€, du coup, on a un résultat positif de clôture qui est à -41 000€. Mais l'année précédente, on avait même reporté un excédent de plus de 100 000€. J'ai de ce fait compris que nous avons fait baisser cet énorme excédent qui a précédé. L'objectif du CCAS n'est pas d'être une institution en déficit tous les ans. Et là, on avait un excédent historique très fort.

**Vivien LEROY :** Tu as raison. Il faut que l'on regarde. Il doit y avoir un réel contrôle de gestion et regarder où cela pêche. On fera une analyse dans le détail que l'on partagera.

**Sabine NAGEL :** Juste une autre remarque. Dans le point 1 sur la première page. L'explication introductive de la situation, je l'avais déjà dit à Fabrice SUIVENG, les années précédentes. Je pense qu'il faut enlever « le contexte économique défavorable ». Nous avons d'autres soucis aujourd'hui. La crise sanitaire, il faut la retirer. En revanche, si on réfléchit au contexte économique actuel, je me demandais, mais je n'ai pas la réponse, si certains CCAS prennent des initiatives aussi pour aider à financer des trajets automobiles pour les personnes qui vont travailler. Il y a la question du coût du carburant en ce moment, qui peut poser un problème à des personnes à bas salaire pour continuer à travailler. Je ne sais pas si c'est un sujet que d'autres CCAS traitent. Mais c'est sans doute une des contraintes fortes en ce moment. Je la livre, mais je n'ai pas eu le temps d'aller étudier la question.

**Vivien LEROY :** On pourra regarder ce point. Je sais qu'il y a des dispositifs, mais je ne m'y suis pas attardé dans le détail. Je sais que la Région et le Département ont mis en place des dispositifs pour cela. Je pense qu'il y a l'aspect financier et l'aspect des aides qui existent déjà qu'il faut référencer et que ça rejoint la problématique du CCAS qui n'est pas connue. Les personnes ne connaissent pas ce qu'il y a dans le CCAS. Je pense qu'il faut qu'on fasse une communication sur ça et sur les aides par typologie et rajouter les aides aux transports.

**Roland COTTON :** Surtout que dans la conjoncture actuelle, il y a aussi pas mal d'aides qui ont été diminuées voir supprimées. En particulier, pour le soutien au handicap. Pour la mobilité des personnes handicapées, il y a pas mal de choses qui ont été diminuées voir supprimées. Il faudrait également revoir cela je pense.

**Vivien LEROY :** C'est laquelle pour les personnes handicapées qui a été supprimée ?

**Martine COLMANT :** Moi j'avais une prestation via ma mutuelle et du jour au lendemain, j'ai reçu une lettre qui m'informait que je ne la toucherais plus. Sans aucun motif, ils m'ont renvoyé aux aides qui existaient, qui sont des aides d'Etat.

**Roland COTTON** : Certaines aides pour le matériel aussi.

**Martine COLMANT** : Il y a la Région qui a limité ces aides, mais aussi le fond exceptionnel qui vient après le fond de compensation. Il y a également eu des diminutions d'aide par la MDPH. Il y a aussi un sujet que j'ai souvent soulevé qui est celui des aides aux aidants. Ils n'ont souvent aucun moyen et il n'y a pas d'aide de prévu pour les aidants surtout pour les enfants qui s'occupent de leurs parents très âgés. Cela va devenir problématique à Bondoufle, car la population vieillit beaucoup et va continuer à vieillir. On va donc avoir beaucoup de personnes de plus de 90 ans. Le service d'aide à domicile, l'AMAD n'est plus suffisante par rapport aux besoins de la population. Il ne faut jamais attendre que les choses soient catastrophiques pour agir.

**Céline PICOT** : Il n'y a pas que l'AMAD qui intervient à Bondoufle. Il y a d'autres prestataires.

**Martine COLMANT** : Mais ce sont des prestataires privés alors que l'AMAD est une association.

**Céline PICOT** : Oui, mais ils ont des conventionnements avec les caisses de retraite et par le département, de ce fait, le tarif il est unique.

**Martine COLMANT** : Le sujet de l'aide aux aidants est quand même un sujet qui va devenir de plus en plus critique. La MDPH c'est vrai qu'ils ont tendance à limiter les heures. C'est aussi sous cette forme là et les gens ont moins de moyens.

**Vivien LEROY** : On est tous confrontés au vieillissement de la population via nos proches.

**Martine COLMANT** : Le problème des familles monoparentales, on voit quand même dans les dossiers, qu'il y a une très grande majorité de familles monoparentales.

**Vivien LEROY** : Il y a aussi des familles qui se déclarent monoparentales et qu'ils ne le sont pas.

**Martine COLMANT** : Mais lorsqu'on voit les dossiers, on s'aperçoit ce qu'on les gens comme revenus, ils ne peuvent pas s'en tirer, forcément, ils trichent sur quelque chose. Honnêtement, quand vous avez des 1 200€/mois, je ne sais pas comment vous faites pour vivre. Forcément, qu'ils font du travail au noir ou un conjoint pas déclaré. A partir du moment, si les ressources ne sont pas suffisantes pour vivre, il a y du trafic.

**Vivien LEROY** : Je vous propose de revoir cela en juin et on étayera tout ça. On verra les sujets d'actualité, de transports etc..

**Martine COLMANT** : Oui, car on a une situation politique qui est compliquée. En juin, on ne sait pas ce qu'il va se passer.

**Vivien LEROY** : Jusqu'aux élections présidentielles, il ne va pas avoir grand-chose qui va se passer, mais après les élections, il va y avoir beaucoup de sujets à traiter ici.

#### **Point n°6 : 6 dossiers d'aide financière**

##### **Délibérations n°04/2026 à 09/2026**

**Situation n°1** : Accord pour une aide d'un montant de 475 € pour le paiement d'une partie de la facture des frais d'obsèques. Proposition d'un prêt à taux zéro pour solder la facture d'un montant de 475 €.

**Situation n°2** : Accord pour une aide d'un montant de 931 € pour le paiement de son loyer.

**Situation n°3** : Ajournement afin d'obtenir des informations complémentaires.

**Situation n°4** : Accord pour une aide d'un montant de 849 € pour le paiement de son loyer.

**Situation n°5** : Accord pour une aide d'un montant de 739 € pour le paiement de son loyer.

**Situation n°6** : Accord pour une aide d'un montant de 340 € pour le paiement de son loyer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Fait à Bondoufle, le 23/04/2026

Vivien LEROY

Président du CCAS

